Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

SAMEDI 12 JUIN 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix — 33, rue Carnot, Tourcoing

Arrestation de voleurs d'autos à Roubaix et à Lille

A propos du Congrès INTERNATIONAL pour le Suffrage féminin

Depuis quelques jours, les congressistes d'Hélbérant, à Genève, sur le suffrage féminin et s'occupent de l'avenir de leur alliance internationale. A la vérité, la généralisation de la question paraît assez étrange, car dans un but pratique, elle ne peut être examinée qu'au point de vue de chaque nation en particulier. La grande majorité des puissances voisines ont admis, en fait ou en principe l'égalité des sexes devant les urnes, ce qui n'a pas influé sur le vote du Sénat français en 1919. Les exemples que nous offrent les législations étrangères récentes ne sauraient être des preuves pour nous. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà ». La solution du problème repose, en effet, moins sur des principes universellement vrais que sur des conditions de caractère, de race, de mœurs. Ce n'est donc pas dans le monde que les féministes doivent défendre leurs droits et plaider leur cause, c'est dans leur pays respectif.

Si nous envisageons la question à notre point de vue spécial on peut dire que le pays ne semble pas encore bien converti au féminisme. Seul, parmi tous les gouvernements qui se sont faits officiellement représenter au Congrès de Genève, le nôtre y a envoyé un homme. L'Angleterre a délégué Lady Astor, députée; les Etats-Unis, Mrs Josephus Daniels; l'Allemagne, Mme Marie Stritt, conseillère municipale, et la France : M. Justin Godart ! Certes, les partisans du vote féminin ne pourront que se féliciter de ce choix. Mais dans ce fait de choisir un homme pour étudier et défendre le droit de vote de la femme, ne faut-il pas voir une marque discrète mais ironique d'opposition?

Et cependant la question se posera bientôt devant la Chambre. A ce moment, nos parlementaires devront se souvenir que loin d'être une nouvelle victoire de l'individualisme, le vote de la femme doit être une défense des intérêts sociaux. Pour cela, ou le transformera en vote familial et ce qu'on refusait à la femme, on devra l'accorder à la veuve mère de famille, défenseur des intérêts de ses enfants. Ainsi envisagée, le vote des femmes devient une justice et sa mise en application est un devoir. — J. R.

INFORMATIONS

UNE NEUVAINE SOLENNELLE DU SACRÉ-CŒUR A MONTMARTRE

Paris, 11 juin. — Ce matin, a commencé en la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, une neuvaine solennelle du Sacré-Cœur et un triduum en l'honneur du Saint Sacrement. La grand'messe pontificale célébrée à 9 h. 30 par le cardinal Amette, archevêque de Paris, a été suivie par un nombre considérable de fidèles.

UN COMMISSARIAT DES FABRICATIONS

Paris, 11 juin. — Le gouvernement français vient de décider la création d'un nouveau commissariat des fabrications de guerre et des arsenaux. C'est M. Lerat d'Ambigny, député de la Sarthe, qui en deviendrait le titulaire.

LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE

Paris, 11 juin. — Les chiffres du rendement de l'impôt sur les bénéfices de guerre pour le mois de mai 1920 dépassent, dit on, largement ceux d'avril. La moyenne des encaissements atteint le chiffre de 120 millions contre 54 l'an dernier.

EXPLOITS DE BANDITS EN AUTO

Paris, 11 juin. — Des bandits en auto ont fait leur apparition dans la région de Versailles-Saint-Germain. En l'espace d'une heure, ils ont attaqué et détroussé trois personnes. Mais fort heureusement, leur voiture a eu une panne et ils ont été obligés de l'abandonner.

Ainsi « mis à pied », ils ne pourront guère continuer la série de leurs exploits du grands chemins.

LES ELECTIONS ALLEMANDES

La première réunion du Reichstag

Le Reichstag se réunira pour la première fois le 23 ou le 24 juin.

Les gains et les pertes des partis

Berlin, 11 juin. — A la suite des élections, les socialistes indépendant gagnent 58 sièges; les populaires, 29; les nationalistes 23; les socialistes majoritaires perdent 55 sièges et les démocrates 26, le centre, 6.

Les CRISES MINISTÉRIELLES

Démission du cabinet autrichien

Vienne, 11 juin. — A la suite d'une discussion très vive à la Chambre, au sujet des assassins de soldats, le chancelier Renner et le ministère tout entier ont présenté leur démission.

En Italie, M. Giolitti a accepté

Rome, 11 juin. — M. Giolitti a définitivement accepté de former le nouveau cabinet.

L'AFFAIRE LANDRU

Les ressources de Landru, de 1914 à 1919, paraissent provenir de ses fiancées

Paris, 11 juin. — L'interrogatoire définitif de Landru se poursuit.

M. Bonin entend démontrer que, de 1914 à 1919, Landru n'a eu d'autres ressources que les fonds que lui ont procuré les disparitions de ses dix fiancées ; il les a donc supprimées pour se procurer des fonds.

De juin 1915 à avril 1919, les quatre disparitions Buisson, Jaume, Pascal et Marchadier lui ont rapporté 20.000 francs.

L'inculpé allègue en vain avoir fait le commerce des meubles ; il n'aurait acheté que deux chaises hollandaises pour 32 fr. 60.

En vain, le juge a-t-il sollicité les explications de Landru, lui offrant de faire de nouvelles recherches ; en vain lui a-t-il tendu ses carnets de comptes. Landru n'a pas daigné y jeter un coup d'œil.

Avant de se retirer, Landru a tenu à déclarer que la police d'assurance dont la fausse signature est attribuée à sa femme, n'a jamais été connue d'elle et que la bonne foi de Mme Landru est entière.

LES QUOTIDIENNES

LA CRISE ITALIENNE

L'Italie traverse une crise politique dont la gravité se double d'une crise sociale arrivée à l'état aigu. La démission de M. Nitti n'est qu'un incident — incident d'ailleurs extrêmement fâcheux pour l'Entente — de la lutte très âpre, très violente que les différents partis poursuivent depuis plus de deux ans.

Avant la guerre, l'opinion publique italienne était déjà très divisée et les changements de direction gouvernementale étaient encore plus fréquents que chez nous. Mais, l'opposition aussi active et intransigeante fut-elle, restait cependant toujours sur le terrain constitutionnel. Les quelques rares manifestations anti-monarchiques qui se produisaient au sein du Parlement ne faisaient que confirmer cette règle générale de loyalisme.

Aujourd'hui, la propagande socialiste et anticatholique — en Italie le socialisme et l'anticatholicisme ont, plus encore qu'en France, partie liée — a modifié considérablement la physionomie des discussions politiques. Il existe, maintenant, dans tout le royaume, des groupes républicains fort renommés et l'idée dynastique est le sujet de débats passionnés aussi bien à Montecitorio que dans les clubs avancés des provinces.

Comme cela s'est produit dans presque tous les pays qui ont pris part à la grande guerre, une poussée de fièvre rouge a suivi les hostilités, en Italie. Les chefs révolutionnaires ont profité de difficultés économiques inévitables et de malaises sociaux parfaitement explicables pour intensifier leur action et porter les masses populaires rapidement vers les solutions extrêmes.

La situation intérieure si troublée de notre Alliée prouve que les socialistes n'ont que trop bien réussi à « bourrer le crâne » au peuple italien. L'agitation créée autour du décret de M. Nitti élevant le prix du pain à 1 lira 50 le kilogramme (au lieu de 0.83), est, à ce propos, assez significative.

Avec le prix actuel du pain et des pâtes alimentaires, le déficit couvert par l'Etat italien, à cause des achats de blé à l'étranger, se monte à 4.400 millions de lire. La mesure proposée par le chef du gouvernement et qui réduisait considérablement ce déficit, fut immédiatement attaquée par les socialistes et fournit un aliment facile à leur propagande. Sans être l'unique cause de la démission du ministère, on peut dire que le décret sur le prix du pain la rendit nécessaire.

Et pourtant, M. Nitti, par une aberration commune à beaucoup de dirigeants politiques de tous les pays, avait cru en faisant d'évidentes concessions au bolchevisme, pouvoir conserver les sympathies indispensables dans le camp socialiste. Il avait jeté du lest à maintes reprises depuis quelques mois, sacrifiant même les principes les plus fondamentaux de la politique d'ordre et d'autorité à des nécessités gouvernementales passagères. En agissant ainsi, M. Nitti a pu prolonger de quelques semaines la durée de son pouvoir; il n'a pu, en tous cas, éviter une chute qui eut certainement été plus glorieuse autrement.

Qui lui succédera? Les noms mis en avant ne sont pas ceux d'amis de la France. La constatation est fâcheuse, car il ne faut pas oublier que le premier ministre italien ira à Spa, discuter avec le chef du gouvernement français, les représentants des pays alliés et les délégués allemands, des intérêts dont peuvent dépendre l'avenir de notre pays.

Maurice Aubert.

A LA CHAMBRE

Une réclamation pour les réformés et les mutilés

UNE RÉPONSE DE M. MAGINOT

VOTE d'un ORDRE du JOUR DE CONFIANCE

Paris, 11 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Raoul Péret.

M. Maginot est au banc du Gouvernement.

LES EMPLOIS POUR LES REFORMES ET LES MUTILES

M. Paturaud-Miraud interpelle sur les difficultés que rencontrent les réformés de guerre à obtenir les emplois qui doivent théoriquement leur être réservés. Il demande au ministre des pensions d'obliger les fonctionnaires à appliquer strictement la loi.

Après lui, M. de Belcastel fait le procès des bureaux de la guerre, du sans-gêne et de l'inertie des fonctionnaires, vis-à-vis de ceux qui ont droit à l'assistance et à la reconnaissance nationale.

M. Maginot répond

M. Maginot répond qu'il est d'accord avec M. Paturaud-Miraud pour reconnaître que l'Etat doit fournir respectivement du travail aux mutilés dont les pensions sont insuffisantes et pour augmenter les ressources de ceux que leur état physique éloigne de tout emploi.

M. Maginot assure la Chambre du payement intégral par l'Etat de toutes les sommes dues; il indique à la Chambre les difficultés qui s'élèvent, lorsqu'il s'agit de trouver un emploi pour les mutilés. (Nombreuses protestations.)

MM. About, Lévy, Auriol et Astry soulignent vigoureusement les lacunes de l'administration actuelle.

Après promesse de M. Maginot de faire de son mieux pour régler cette importante question M. Vidal met sur le tapis la jurisprudence spéciale du traité de Versailles relative au payement par l'Allemagne, des pensions de guerre françaises.

Les ordres du jour

Le Président donne lecture de deux ordres du jour de confiance signés l'un et l'autre par des députés mutilés : les en'ouels Picot et Fabry et MM. Charles Bertrand, Taurines et Balmant. Ceux-ci se mettent d'accord sur un texte unique ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du ministère des Pensions, confiante en lui pour hâter la réalisation de toutes les réparations dues aux victimes de la guerre, notamment en ce qui concerne leur admission dans les écoles de rééducation professionnelle et leur maintien dans les emplois qu'ils occupent, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour de MM. Picot, Fabry, Bertrand etc., est voté à mains levées à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h. 50. Séance samedi matin et après-midi pour la suite de la discussion du budget.

L'AIDE DE L'ANGLETERRE aux Régions dévastées

Londres, 11 juin. — Le « Times » publie une lettre dont l'auteur annonce qu'une société vient de se former sous le nom de Ligue pour l'aide aux régions dévastées de France. Elle est patronnée par un puissant comité.

Le « Times » dit que la réunion, présidée par le lord maire dont il a été question, est fixée au 30 juin.

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ORIENT

L'abandon de Mossoul et de la Mésopotamie

Paris, 11 juin. — M. Tardieu a déclaré que M. Clemenceau accepta, en décembre 1919, le principe du transfert de la région de Mossoul dans la zone arabe, sous l'influence anglaise et la reconnaissance du mandat anglais en Palestine, moyennant la remise à la France d'une partie de la production du pétrole de Mésopotamie. M. Clemenceau ne prit aucun engagement. M. Clemenceau refusa constamment les propositions anglaises de limitation du mandat français en Syrie.

On précise qu'à la fin de la réunion de la commission des affaires étrangères à la Chambre, hier, M. Tardieu produisit des documents déclarant que les concessions consenties par M. Clemenceau concernant la région de Mossoul et la Mésopotamie, étaient compensées par des concessions britanniques en Syrie et en Cilicie.

M. Tardieu fut cependant une phrase de M. Clemenceau disant qu'il n'aurait jamais abandonné Mossoul et la Mésopotamie, connaissant leur importance.

M. Briand, intervenant, exprima ses regrets de l'abandon des droits français en Orient. M. Briand aurait l'intention d'interpeller le gouvernement.

LE GÉNÉRAL MALLETERRE GOUVERNEUR DES INVALIDES

Paris, 11 juin. — Sur la proposition du ministre des Pensions, le général Malleterre, du cadre de réserve, membre de l'Office national des mutilés et réformés de la guerre, directeur du Musée de l'armée, est nommé commandant de l'institution nationale des Invalides.

LA VAGUE DE BAISSE

La répercussion dans l'industrie et le commerce des tissus

UNE BAISSE A LONGUE ECHEANCE

La « Vague de Baisse » continue à faire l'objet des préoccupations des producteurs comme des consommateurs... Et comme elle intéresse particulièrement les milieux textiles, nous avons profité de la présence à Roubaix de M. Alfred Dames pour l'interroger à ce sujet, en sa qualité de secrétaire général de l'« Association française des Fabricants de Tissus », important groupement constitué à Paris l'année dernière et qui réunit la presqu'unanimité de toute la fabrique française.

M. Dames s'étant prêté de bonne grâce à notre « Interview », voici les déclarations qu'il a bien voulu nous faire :

« Vous tombez « à pic », nous dit-il en souriant, car le Comité de direction de notre Association n'est précisément réuni à Paris mardi dernier et la situation actuelle a été examinée par les délégués venus de Roubaix, Tourcoing, du Cambrésis, d'Alsace, de Reims, d'Elbeuf, de Vienne, du Midi, etc. Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en vous disant ce qui s'est passé, car notre groupement national a comme principe de faire les choses au grand jour et ne craint pas la discussion avec les clients ou les consommateurs... Au contraire. C'est ainsi que, depuis le début de cette organisation collective, nous avons eu de fréquentes entrevues avec les délégués du négoce, de la confection, des Grands Magasins, des teinturiers, etc. Nous estimons, en effet que toutes les branches de l'industrie et du commerce des tissus sont solidaires et que pour triompher également sur le terrain économique il faut se voir, se causer et s'entendre...

» La répercussion que peut avoir la baisse récente du prix de la laine brute sur le prix de revient du tissu teint et apprêté a été examinée avec le désir d'aboutir à des conclusions favorables à la baisse... Cela va sans doute vous surprendre, en effet, mais dans le monde des producteurs, davantage peut-être que dans le monde des consommateurs, on souhaite vivement le retour à une situation plus normale, et, conséquemment, la possibilité d'appliquer des prix de vente moins élevés. Songez donc que certains de nos industriels hésitent à remettre en route toutes leurs unités de production en raison de l'incertitude du lendemain en cette période troublée. Alors que d'autres plus hardis ne peuvent utiliser tous leurs moyens de fabrication parce qu'ils n'ont pas les capitaux suffisants pour faire face, dans les conditions actuelles, aux achats de matières premières et de produits nécessaires. Par conséquent, je tiens à le déclarer très nettement en commençant, les producteurs sont les premiers intéressés à voir une baisse réelle et générale se produire.

» Je souligne le mot « réelle », car, malheureusement, le présent mouvement ne semble avoir aucun caractère définitif ni dans ses causes, ni dans ses effets...

» Dans ses causes : la livre sterling qui régle le marché laitier a subi en trois mois de temps une hausse puis un recul assez accentué, à tel point que le cours au 1er juin est le même que celui déjà anormal au 1er mars... Il n'y a donc pas de baisse véritable, mais plutôt un simple « tassement ».

» Dans ses effets : nous constatons, après une enquête sérieuse, que la baisse qui vient de se produire sur les cours de la matière brute correspond à une diminution du prix de revient de 15 à 20 p. c., suivant les genres de tissus, par comparaison avec les cotes du début de mai. Mais il convient d'ajouter que bien peu d'affaires ont été traitées sur les bases existant à cette époque que l'on pressentait dangereuses et il faut se féliciter de cette sagesse qui permet aux intéressés de se rapprocher aujourd'hui des cours moins anormaux des premiers mois de cette année.

» Les opérations faites ces derniers mois sur les marchés de laines brutes ou peignées n'ont donc pu influencer les prix des tissus. Entre temps, des hausses continuelles ont été enregistrées sur les prix du charbon, de la main-d'œuvre et de la teinture notamment en raison des difficultés de plus en plus grandes qu'éprouvent les teinturiers pour se procurer les matières colorantes indispensables... Je vous fais remarquer en passant que, pour le charbon et les produits tinctoriaux, nos industriels dépendent d'organismes officiels qui réglent les prix. Il résulte de tout cela que si l'on pouvait fabriquer maintenant des tissus en utilisant les laines achetées au moment de la dernière baisse, leur prix de revient atteindrait au moins celui obtenu les mois précédents... Or, ne perdons pas de vue que les laines qu'on tisse actuellement ont été achetées il y a six mois au minimum à des cours plus bas... Il y a loin du magasin du peigneur à l'atelier du confectionneur... Et ce qui se passe pour les textiles se produit aussi pour les cuirs et d'autres produits, sans qu'il y ait lieu cependant de généraliser ce tableau, car la situation est complètement différente pour les produits d'alimentation, par exemple, qui sont immédiatement et directement livrés à la consommation.

— Alors, vous prévoyez encore une hausse ?

— Je ne dis pas cela, réplique M. Dames, mais je prétends, avec chiffres à l'appui, que la baisse véritable, définitive, sur les produits fabriqués qui nous occupent, est à longue échéance... On peut l'envisager, mais je ne crois pas que ce soit pour cette année. C'est donc, à mon avis, une coupable erreur, de laisser croire plus longtemps aux consommateurs insuffisamment renseignés, qu'ils vont bénéficier du jour au lendemain de ce premier mouvement de réaction.

— Mais celui-ci ne constitue-t-il pas déjà un danger pour l'industrie et le commerce ?

— Non, il servira peut-être de « douche » salutaire pour les mercantis... mais les industriels et commerçants consciencieux conserveront tout leur calme, d'autant mieux que les stocks sont peu importants dans le tissage et dans le négoce, alors que le peignage et la filature de laine, comme la filature de coton, possèdent des matières premières assez abondantes, avec des ordres en carnet pour plusieurs mois encore.

— Et si l'on réduit au minimum les achats à la fabrique ?

— On risque alors d'accumuler des stocks de tissus finis sans pouvoir les livrer à la clientèle et de faire ensuite le jeu de certains spéculateurs étrangers ou autres, car, en raison de la production restreinte, les besoins restent grands. Puis, si la situation se prolongeait, ce serait la stagnation complète des affaires, avec l'arrêt forcé des usines et toutes les misères qu'entraîne le chômage pour les ouvriers surtout... Enfin, si le mouvement normal de fonds cessait entre acheteurs et vendeurs, les répercussions financières pourraient être graves...

— En résumé, votre opinion ?

— C'est que, conclut M. Dames, il y a des remèdes qui sont pires que le mal... Ceux qui suivent les fluctuations du change et examinent froidement et sans parti-pris la situation économique actuelle, sont d'avis que le vent de baisse qui souffle n'a produit jusqu'ici qu'une vague... de mirage à l'égard des produits dont les multiples transformations sont très longues.

» Les producteurs de tissus sont les premiers intéressés, je le répète, à la diminution du coût de l'existence, c'est leur préoccupation constante, ce doit être le souci incessant de tous les bons Français, mais il ne faut pas vouloir l'impossible et le public doit montrer la patience nécessaire sous peine de se créer d'amères désillusions... »

Ainsi parle le spécialiste « qui étudie et qui sait » ; aussi, nos lecteurs sauront-ils gré à M. Dames de ses déclarations, même si la franchise de celles-ci devait provoquer certaines déceptions... De deux maux, il faut savoir choisir le moindre !

L'exportation des cuirs

Paris, 11 juin. — Les journaux publient, au sujet d'une levée de l'interdiction d'exportation des cuirs bruts, une note de démenti du ministère du Commerce. La voici :

Un journal du matin a publié une note d'allure officieuse, d'où il résulte que le décret du 4 mars 1920, prohibant l'exportation des peaux brutes et de certaines catégories de cuirs préparés, allait être rapporté. Cette nouvelle est inexacte de tout point. La vérité est que, pour l'examen des demandes de dérogations prévues par ce décret, il a été récemment constitué au ministère du Commerce une « Commission consultative des cuirs », et que cette Commission a adressé, en plein accord avec les fabricants de chaussures, la liste des cuirs préparés dont la sortie peut être autorisée sans nuire à l'approvisionnement normal des fabriques françaises. La mesure dont il s'agit a donc pour but de faciliter l'application du décret du 4 mars et non de l'abroger. »

Baisse générale sur les foires du Midi

Bordeaux, 11 juin. — On constate une baisse générale et très importante sur toutes les sortes de bétail, sauf sur les porcs gras. Les bœufs subissent une dépréciation de 1.000 à 1.500 francs.

La baisse est particulièrement sensible sur la volaille.

En Italie

Rome, 11 juin. — Les journaux ont commencé une campagne destinée à provoquer la baisse des prix. Ils ont lancé le mot d'ordre « N'achetez pas » et ils invitent la population à s'abstenir de tout achat non strictement nécessaire, notamment des produits étrangers.

LES CONGRÈS

LE CONGRES DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DES FEMMES, A GENEVE

Genève, 11 juin. — Le Congrès a poursuivi la discussion de la charte de la femme. Il a examiné les articles 9 et 10.

L'article 9 édicte qu'aucun règlement spécial ne doit être opposé aux travailleurs contre l'action de leurs organisations professionnelles, que des mesures de protection doivent être prises en faveur des mères, de telle manière qu'elles n'entravent pas les intérêts économiques, que la législation du travail, dans l'avenir, doit tendre à être appliquée indirectement à l'homme et à la femme.

L'article 10 réclame que les lois reconnaissent une morale également élevée pour l'homme et pour les femmes; il demande la suppression de la traite des femmes, la réglementation du vice et, généralement, de toutes les lois ou règlement d'exception.

L'assemblée a abordé ensuite la discussion de l'article 2 demandant la reconnaissance par l'Etat de la valeur sociale de la maternité et réclamant qu'il soit pris des mesures découlant de cette reconnaissance.

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

Dans toute la France catholique, la fête du Sacré-Cœur a été célébrée avec une solennité à laquelle la récente canonisation de Sainte-Marguerite-Marie a apporté un nouvel éclat.

A Roubaix et Tourcoing

Le pavoisement aux couleurs nationales a symbolisé l'hommage public de la France au Sacré-Cœur. Comme chaque année, les Roubaisiens et Tourcoinois s'y sont montrés fidèles.

Dans les églises ont eu lieu de belles cérémonies dont on trouvera des comptes-rendus sous notre rubrique « Nouvelles religieuses ». Signalons particulièrement à Roubaix la bénédiction du drapeau à Saint-Martin et les fêtes de l'église votive du Sacré-Cœur.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

Le lieutenant Zwilling a terminé la confrontation qui mettait en présence Mme Petitfils et celle qu'elle accuse de l'avoir dénoncée.

Mme Petitfils, qui fut condamnée à quinze ans de travaux forcés, a déclaré au substitut que, seule, l'inculpée avait pu révéler aux Boches la présence d'armes cachées à son domicile.

D'autre part, la soi-disant dénonciatrice a répondu que les Boches savaient parfaitement que Mme Petitfils cachait des armes et que, par suite, il n'était pas besoin de dévoiler ses cachettes.

LE CONCOURS des Grandes Familles du Nord aux Armées

Le Comité organisateur nous prie d'annoncer que contrairement à certaines notes parues ces jours derniers et qui pourraient prêter à confusion, la distribution solennelle des récompenses de ce concours aura bien lieu à l'Hippodrome de Lille, le dimanche 27 juin, à 10 heures 30, sous la présidence de M. Isaac, ministre du Commerce, chargé de remplacer M. le Président de la République.

M. Breton, ministre de l'Hygiène publique et M. Ribot, sénateur, assisteront également à cette cérémonie au cours de laquelle sera distribuée pour la première fois, la médaille de la Famille française, destinée à glorifier et récompenser les mères de familles ayant eu au moins quatorze enfants.

LES GRÈVES

Un syndicat de Moulins repudie toute grève politique

Moulins, 11 juin. — Le syndicat des tailleurs de pierres et marbriers a adopté un ordre du jour répudiant toute grève politique.

Un aiguilleur, inculpé de sabotage, condamné à trois ans de prison

Nantes, 11 juin. — L'aiguilleur Guinot, inculpé de sabotage dans la dernière grève, a été condamné à trois ans de prison.

DERNIÈRE HEURE

La Conférence internationale pour la protection des intérêts privés en Russie

Paris, 11 juin. — La Conférence internationale pour la protection des intérêts privés en Russie a adopté une déclaration disant que la Conférence ne prétend pas s'immiscer dans le règlement des questions politiques qui dépassent sa compétence. Elle a cependant le devoir de préciser les conditions pouvant servir de base à la reprise des rapports économiques avec la Russie.

La Conférence internationale adopte dans ce but les conclusions de la conférence tenue à Genève en avril 1920 entre les délégués hollandais, danois, norvégiens, suédois et suisses, concernant la nature juridique de l'énumération des dommages à réparer, étant entendu que cette énumération n'est pas limitative. La Conférence place en premier lieu comme condition nécessaire à tout accord, la reconnaissance explicite par les autorités russes de tous les traités antérieurs au 25 octobre 1917 et le rétablissement intégral des droits et intérêts des ressortissants des Etats intéressés.

Pour remplacer les actes de l'état-civil détruits ou disparus

Paris, 11 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le rapport fait par M. Codin, au nom de la commission des législations civiles et militaires, chargé d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre, adopté avec modifications par le Sénat, et qui a pour objet de suppléer, par des actes de notoriété, à l'impossibilité de se procurer des expéditions des actes de l'état-civil dont les originaux ont été détruits ou ont disparu par suite de faits de guerre.

LA QUESTION DE MOSSOUL

LES POURPARLERS ENTRE LLOYD GEORGE & CLEMENCEAU

Paris, 11 juin. — Selon « Le Temps », le débat relatif à la région de Mossoul paraît se présenter ainsi :

Au lendemain de la victoire, le Gouvernement français négocia avec l'Angleterre, sur la base du traité de mai 1916.

La Commission des Affaires extérieures a entendu, jeudi, la lecture de deux documents qui éclairent la discussion actuelle. C'est d'abord un passage de déclarations faites par MM. Clemenceau et Lloyd George, le 21 mai 1919, pendant la séance du Conseil suprême. Ce jour-là, afin de supprimer entre les deux Alliés toute cause de malentendu, M. Clemenceau demanda à M. Lloyd George de lui faire connaître ce qu'il désirait en Asie. M. Lloyd George répondit : « Nous voulons Mossoul, que le traité Sykes-Picot place dans la zone d'influence française. » M. Clemenceau promit d'arranger la chose et le fit, malgré l'opposition du Quai d'Orsay.

Enfin, la Commission des Affaires extérieures entendit également un passage des déclarations faites par M. Clemenceau au Conseil suprême le 22 mai 1919. M. Clemenceau dit qu'à Londres, l'automne dernier, il a demandé à M. Lloyd George quel était son dernier mot. M. Lloyd George répondit, sans hésiter, qu'il désirait que Mossoul fût compris dans la sphère britannique. M. Clemenceau déclara alors qu'il était prêt à imposer cette solution au ministère des Affaires étrangères.

Il semble, dit « Le Temps », que le ministère des Affaires étrangères ne connut qu'indirectement après le séjour de M. Clémenceau à Londres la portée des entretiens relatifs à Mossoul. La direction politique du quai d'Orsay prépara en février 1919, le projet d'un accord par lequel la France devait recevoir, du moins, une partie du pétrole produit par la région de Mossoul.

M. Clémenceau quitta le pouvoir avant que cet accord eut été accepté définitivement par le gouvernement anglais. M. Millerand éprouva même une certaine résistance, quand il voulut en obtenir la signature. Il l'obtint cependant de M. Lloyd George et fit stipuler en outre, que la France recevrait 25 0/0 du pétrole recueilli dans les exploitations britanniques en Perse.

UNE RÉUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES

Paris, 11 juin. — Au cours de la réunion tenue par la Commission des Affaires extérieures, MM. Aristide Briand et André Tardieu se sont expliqués à tour de rôle sur la question des pétroles de Mésopotamie. Puis M. Briand a fait un long et intéressant exposé de la situation en Orient et rappelé les conditions dans lesquelles il avait été amené à s'en occuper alors qu'il était président du Conseil.

Une réunion de la 2e Section du Conseil supérieur de la Natalité

Paris, 11 juin. — La deuxième section du Conseil supérieur de la natalité s'est réunie sous la présidence du professeur Pinard. Elle a entendu un rapport du professeur Porcher sur la question du lait.

La troisième section a entendu le rapport de M. Croquemard, sur l'urgence du vote de la proposition de loi réprimant l'avortement et la propagande malthusienne. Elle a adopté des conclusions.

Le nouveau Cabinet en Allemagne

M. MULLER OU M. STRESSEMAN?

Berlin, 11 juin. — On annonce officiellement que le président Ebert a chargé le chancelier Muller de la formation du nouveau cabinet. La combinaison maintenant adoptée est celle qui a déjà été indiquée jeudi, à savoir le maintien au pouvoir de la coalition avec l'appui discret des conservateurs modérés qui auraient dans le ministère un ou deux représentants ou bien resteraient complètement dans la coulisse.

Si M. Stresseman, chef du parti conservateur modéré était chargé de poursuivre les démarches, il est certain, dès maintenant, qu'il se refuserait à donner à son parti un rôle en vue dans le nouveau gouvernement. Toute la question est de savoir si les socialistes majoritaires accepteront cette combinaison, et la décision du parti n'interviendra que dans quelques jours. Cette décision est grosse de conséquences.

LA PAIX

Le Traité avec la Turquie

La venue à Paris du grand-vizir

Constantinople, 11 juin. — Le grand-vizir a confirmé qu'il partirait, à Paris, à la fin de la semaine prochaine, dans l'espoir que la Conférence de la Paix accepterait les observations verbales qu'il se propose de présenter.

La Question de Teschen

La venue en France de M. Patek

Bâle, 11 juin. — M. Patek, interviewé, a déclaré qu'il se rendait en France en vue de traiter la question de Teschen et des autres territoires plébiscitaires inscrits au programme de la conférence de Bâle concernant les rapports russo-polonais. Il a souligné l'importance des succès militaires polonais, de l'accord polonais-ukrainien et, il a affirmé le vif désir de la Pologne de conclure une paix juste.

Le produit des impôts en mai 1920

Paris, 11 juin. — Le produit des impôts indirects et monopoles d'Etat, pour le mois dernier, s'élève à la somme de 857 millions 984.500 francs, accusant ainsi une plus-value de 228 millions 799.900 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 261 millions 969.100 francs, par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Dans l'ensemble, si on compare les résultats du mois de mai de cette année, aux réalisations du dernier mois correspondant d'avant-guerre, mai 1914, on constate une augmentation de 548 millions 158.900 francs, soit de 177 pour cent.

LES CONGRÈS

LE CONGRES DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS

L'adoption de nombreux vœux

Paris, 11 juin. — La cinquième séance du Congrès du personnel des services publics s'est ouverte ce matin, sous la présidence de M. Villaret qui avait pour assesseurs MM. Bonnefond (Limoges) et Van Aasche, de Lille.

Le Congrès adopte le texte voté par la Commission, puis adopte successivement un grand nombre de vœux corporatifs : modification de différentes lois récentes relatives aux traitements et salaires, obligation de tenir lieu des charges de famille pour la majoration du traitement en raison de la vie chère, institution de Commissions paritaires qui fixeraient tous les trimestres l'importance des indemnités en se basant sur le coût de la vie, attribution au personnel auxiliaire du traitement du début des titulaires dans les mêmes fonctions, que les années de campagne comptent double pour la retraite.

Un autre vœu demandant la reprise des relations économiques avec les autres nations sur la liberté d'importation et le retrait des réquisitions faites au cours des récentes grèves est adopté.

La séance est levée à midi.

Commutation de peine

Versailles, 11 juin. — Le Président de la République vient de gracier le nommé Libert condamné à mort par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, pour assassinat et vol pendant l'occupation allemande dans le Nord. Libert voit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Dernières Nouvelles Régionales

UN ALLEMAND, VOLEUR, CONDAMNÉ A SEIZE ANS DE PRISON, MAIS C'EST PAR CONTUMACE. — Le 5e Conseil de guerre, sous la présidence du colonel Bride, a jugé, à l'audience du vendredi après-midi, Joseph Fichter, sujet allemand, demeurant à Weidenthal (Palatinat), inculpé de vol.

En 1918, Léon Marsinge, de Roubaix, se trouvant à la prison de Coudé, la femme de l'industriel roubaisien avait demandé à un sieur Victor Dancoisneaux — que nous avons rencontré devant le 1er Conseil de guerre sous l'inculpation de trafic d'or — d'intervenir auprès de Fichter, faisant fonctions de chef de gare à Lille, pour que son mari soit libéré. Pour ce service, Fichter demandait une certaine somme d'argent que Marsinge, une fois libre, refusa de lui verser. Fichter en reçut mer Dancoisneaux, et s'empara, à Mons-en-Baroeul, du mobilier de ce dernier, qu'on faisant donner un reçu comme s'il l'avait acheté pour une somme de 10.000 francs.

Une enquête fut faite en temps opportun, dans la Palatinat, en vue de rechercher Fichter, qui n'était suivi dans la partie de l'Allemagne non occupée.

L'Allemand est condamné, par défaut, à 5 ans de prison, par 5 voix contre 1, sous circonstances atténuantes.

UN JEUNE GARÇON A LA TÊTE BRISÉE PAR UN CAMION AUTOMOBILE A LILLE. — Un jeune garçon, nommé Jules Dorche, âgé de 11 ans, rentrant, orphelin, habitant chez un grand'oncle, rue de Wagram, a eu la tête écrasée, vendredi, à 15 h. 45, sous la Porte-Rouge, par un camion automobile qui démarrait de la rue Inférieure. La mort a été immédiate.